EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU **24 avril 2009 à 18 h 00**

AUJOURD'HUI **vingt quatre avril deux mille neuf**

LE CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de Clermont-Ferrand, convoqué par Monsieur le Maire le 17 avril 2009, s'est réuni dans la salle ordinaire des séances.

Après avoir ouvert la séance, Monsieur le Maire procède à l'appel.

Etaient présents Mmes et MM. les Membres du Conseil dont les noms suivent :

Serge GODARD, Maire, présidant la séance

Présent(e)s :	**Serge GODARD, Alain MARTINET, Dominique ADENOT, Françoise NOUHEN, Alain BARDOT, Christine DULAC-ROUGERIE, Odile SAUGUES, Bernard DANTAL, Monique BONNET, Djamel IBRAHIM-OUALI, Jacqueline CHAPON, Olivier BIANCHI, Odile VIGNAL, Philippe BOHELAY, Havva ISIK, Simon POURRET, Pascal GENET, Patricia AUCOUTURIER, Cécile AUDET, Danielle AUROI, Nicole BARBIN, Sandrine BERGEROT-RAYNAL, Grégory BERNARD, Christophe BERTUCAT, Fatima CHENNOUF-TERRASSE, Cyril CINEUX, Sandrine CLAVIERES, Carole COURTIAL, Anne COURTILLÉ, Jean-Michel DUCLOS, Michel FANGET, Roger GIRARD, Jérôme GODARD, Philippe GORCE, Danièle GUILLAUME, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Alain LAFFONT, Jacques LANOIR, Isabelle LAVEST, René MAYOT, Chantal MERCIER-COURTY, Didier MULLER, Corinne NAJIM, Martine REMBERT-MANTELET, Yves REVERSEAU, Bruno SLAMA, Louis VIRGOULAY**
Excusé(e)s ayant donné pouvoir :	**Manuela FERREIRA DE SOUSA, Pascaline BIDOUNG, Jean-Pierre BRENAS, Claudine LAFAYE, Thierry ORLIAGUET, Christine PERRET, Marie SAVRE**
Excusé(e)s :	**Jean-Philippe VALENTIN**
Absent(e)s :	
Secrétaire :	**Sandrine CLAVIERES**

Monsieur Philippe GORCE, qui avait donné pouvoir à Madame Monique BONNET, est présent à partir de la question n° 2.
Madame Nicole BARBIN quitte la séance après le vote de la question n° 6.
Madame Odile VIGNAL donne pouvoir à Madame Danielle AUROI et quitte la séance après le vote de la question n° 6.
Monsieur René MAYOT donne pouvoir à Madame Claudine KHATCHADOURIAN-TECER et quitte la séance après le vote de la question n° 15.
A partir de la question n° 10, Monsieur le Maire confie la conduite des débats à Monsieur Alain MARTINET, Premier Adjoint.

Rapport N° 31

SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES A DES AMICALES LAÏQUES, MOUVEMENTS DE JEUNES, ASSOCIATIONS SOCIOCULTURELLES ET SOCIO-EDUCATIVES

Le crédit inscrit au budget primitif 2009 en vue de l'attribution des subventions exceptionnelles aux amicales laïques, mouvement de jeunes, associations socioculturelles et socio-éducatives est de 25 000 euros.

Suite aux différents conseils municipaux, le crédit disponible s'élève à 23 500 euros

Il vous est proposé, en accord avec votre commission, d'attribuer les subventions suivantes :

Association LA MAISON DES JEUX : 2 500 euros

La Maison des jeux présente la 8ème édition de la fête du jeu qui se déroulera, sur la Place de la Victoire et au Corum Saint-Jean, les 26, 27 et 28 juin prochains.

Comme les années précédentes, la Maison des Jeux organise ce grand rendez-vous ludique gratuit avec des jeux pour tous les âges et très divers (jeux d'adresse, de plateaux et traditionnels).

Des associations clermontoises sont partenaires de l'opération (Corum Saint-Jean, Stonehenge, Les Petits Débrouillards, Le Graug, L'École du jeu d'Echecs, Le Scrabble des Volcans, Némésis, L'Atre et la Ludothèque de Saint-Jacques).

Association Eclaireurs et Eclaireuses Unioniste de France : 1 000 euros

Le groupe des Eclaireuses et Eclaireurs Unionistes de France implanté à Clermont-Ferrand sollicite de la Ville une aide financière.

Cette association, qui accueille 25 enfants et jeunes de 8 à 16 ans, organise régulièrement, dans le principe du scoutisme, des sorties le week-end ou des camps en été.

Afin de garantir une implantation correcte sur le plan sanitaire, l'association utilise pour ses activités une grande tente de 4 à 8 mètres de long sur 3 à 4 mètres de large appelée Marabout. Le leur ayant plus de 40 ans l'association sollicite une aide de la Ville pour le remplacer.

Association A.A.C.T. CERVOLIX : 5 000 euros

L'association A.A.C.T. Cervolix pour la quinzième année consécutive organise sur le plateau de Gergovie un festival aérien « CERVOLIX ».

Celui-ci est un spectacle toujours gratuit et un nombreux public se déplace chaque année pour admirer ces engins venus du monde entier.

Cette année l'association A.A.C.T Cervolix propose des baptêmes de l'air dans un avion de l'aéroclub Clermont Limagne. A cette occasion, l'organisation envisage de proposer un partenariat en affichant les couleurs de la Ville sur l'avion et de mettre à disposition 30 baptêmes gratuits durant les 2 jours.

Ces vols seront ensuite proposés aux habitants clermontois selon des critères définis par la Ville.

En contrepartie l'association sollicite une subvention exceptionnelle de 5000 euros, pour réaliser la manifestation au mieux et mettre le logo de la Ville sur l'avion qui proposera les baptêmes de l'air.

Association LES PINCEAUX EN LIBERTE : 800 euros

L'association « les pinceaux en liberté » domiciliée à la Maison de quartier Croix de Neyrat souhaite se mettre en conformité avec la réglementation environnementale et sanitaire.

Actuellement le stock de pigments ainsi que les produits nécessaires à la préparation des couleurs et au nettoyage du matériel sont nocifs, ils contiennent notamment du plomb.

L'association désire donc remplacer les 36 couleurs vitrifiables afin de limiter les risques nocifs pour ses adhérents.

DELIBERATION

La proposition mise aux voix est adoptée à la majorité et convertie en délibération.

Pour ampliation certifiée conforme.

Fait à Clermont-Ferrand, le 30 avril 2009

Le Maire,
Pour le Maire et par délégation,

Alain MARTINET